



**LÀ**

**où votre voix  
compte**

## **AVIS DE CONVOCATION**

Assemblée annuelle

Promutuel Assurance du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

---

**MERCREDI 3 AVRIL 2024, À 19 H**

EN MODE VIRTUEL ET À L'ENDROIT SUIVANT :

HÔTEL UNIVERSEL D'ALMA

1000, BOULEVARD DES CASCADES

ALMA

---

### **INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

Chaque titulaire d'une police d'assurance qui désire participer, **tant virtuellement qu'en personne à l'endroit mentionné**, doit communiquer avec la mutuelle au plus tard le 28 mars 2024 par courriel à [dulacaufleuve@promutuel.ca](mailto:dulacaufleuve@promutuel.ca) ou par téléphone au 1 800 463-9646 afin que l'on puisse acheminer le formulaire d'inscription.

Une adresse courriel par personne est nécessaire pour accéder à la plateforme virtuelle et compte pour un vote.

### **ASSEMBLÉE ANNUELLE**

Les membres-assurés pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les administratrices et les administrateurs, et poser des questions.

### **SIÈGES EN ÉLECTION**

Siège n° 4 : Secteur 1

Siège n° 6 : Secteur 2

Siège n° 9 : Secteur 3

Tout membre-assuré désirant combler un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10<sup>e</sup>) jour avant l'assemblée, soit le 25 mars 2024, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'admissibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à l'adresse : [dulacaufleuve@promutuel.ca](mailto:dulacaufleuve@promutuel.ca). Le membre-assuré peut également s'adresser à la Société pour se procurer les documents de mise en candidature mentionnés ci-dessus. Sachez qu'au-delà de ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre-assuré peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse [dulacaufleuve@promutuel.ca](mailto:dulacaufleuve@promutuel.ca), au plus tard le 2 avril 2024, à midi, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout membre-assuré peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un seul membre-assuré.

Une prestation musicale vous sera présentée à la fin de l'assemblée et un tirage de prix de présence aura lieu.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'assemblée se tiendra uniquement par webdiffusion.